

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 avril 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 5586

présenté par

M. Vercamer, M. Richard, M. Morin, M. Benoit, M. Borloo, M. Bourdouleix, M. de Courson,  
M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Hillmeyer,  
Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron,  
M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva,  
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

à l'amendement n° 1596 de M. Germain

-----

**ARTICLE 8**

Après le mot :

« études »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« et aux travailleurs saisonniers. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les spécificités du secteur d'activité des travailleurs saisonniers, en termes d'horaires de travail, justifient qu'il puisse être dérogé à la durée minimale de travail de 24 heures par semaine.